

LA REGION REpond AUX BESOINS DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE

Je suis un commerçant – artisan :

Mes besoins	Les soutiens de la Région
Je créé, je reprends une entreprise	<p>Je lance mon projet / Je teste mon projet / Je finance mon projet (subvention, prêt ou garantie, accompagnement selon le porteur de projet)</p> <p>« Je créé dans ma Région » : guichet numérique du créateur</p>
J'aménage ou je rénove un commerce avec point de vente	<p>Aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente 20% subvention Région (de 2 000 € à 10 000 €), 10% de cofinancement EPCI, commune ou Leader</p> <p>Soutien bonifié de 25% aux entreprises proposant un point Relais Poste</p> <p>Dépenses : aménagement-rénovation de vitrine et investissement matériel Territoires éligibles : - Centres villes et centre bourg > 2000 habitants <u>et</u> communes rurales < 2000 hab - Métropoles : seules les communes < 2000 hab et quartiers politique de la ville.</p> <p>(Ex : boulangerie, café, buraliste, forain, métiers d'art, etc.)</p> <p>-> <i>Dossier monté auprès des chambres consulaires qui l'adressent à la Région</i></p>
Je développe mon activité, je reprends une entreprise	<p>Prêt croissance TPE : prêt sans garantie, taux bonifié de 10 000 à 50 000 € -> <i>Contact et dépôt auprès de BPIfrance</i></p> <p>Fonds de Garantie sur un prêt bancaire pour les entreprises de l'économie de proximité, jusqu'à 70% pour les plus risqués -> <i>Garantie sollicitée par le banquier auprès de BPIfrance</i></p> <p>Prêt artisan Auvergne-Rhône-Alpes : intervention en garantie de la Région - en partage de risque avec les SOCAMA - sur un prêt par la Banque Populaire à 0%. -> <i>via une CMA à partir du printemps 2018</i></p>
Je veux renforcer la performance de ma TPE	<p>Ambition artisans : programme d'appui conseil en stratégie, export, environnement, innovation... -> <i>auprès de votre CMA à l'automne 2018</i></p>
Je recrute du personnel	<p>Appui conseil RH recrutement</p>
Je suis en difficulté	<p>Aide urgence TPE PME conseil stratégique -> <i>Contact auprès de l'U2P, la CPME ou le MEDEF</i></p>